

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2012

DCM N° 12-11-09

Objet : Avenants aux contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des parkings Saint-Thiébault, Paixhans et Mazelle.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

S'appuyant sur les nouvelles nomenclatures d'activités et de classification des produits, l'INSEE a diffusé de nouveaux indices du coût horaire du travail et de prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Cette refonte a rendu caduque les formules de révision annuelle de divers contrats de délégation de service public, qui doivent, pour poursuivre leur application, se référer à la nouvelle nomenclature. Il convient dès lors de les substituer par de nouveaux indices se rapprochant le plus du secteur d'activités du délégataire et de l'objet du contrat.

Parallèlement, dans un souci de satisfaire au mieux les besoins des usagers et d'harmoniser les options accessibles sur l'ensemble de la Ville, il convient de compléter l'offre du parking Saint-Thiébault selon les deux axes suivants :

- Création d'un abonnement 5 jours sur 7 de 6 heures à 20 heures
- L'ajout d'un forfait week-end de 4 jours pour la clientèle touristique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking Saint-Thiébault, conclu le 23 octobre 2007,

VU le contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructure à vocation résidentielle Paixhans, conclu le 10 juillet 2007,

VU le contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructure à vocation résidentielle place Mazelle, conclu le 16 octobre 2007,

VU les projets d'avenant suivants :

- N° 3 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking Saint-Thiébault,

- N° 5 au contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructure à vocation résidentielle Paixhans,

- N° 6 au contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructure à vocation résidentielle place Mazelle,

CONSIDERANT les nouvelles nomenclatures d'indices, ayant entraîné la disparition des indices du coût horaire du travail ICHT-TS1 et ICHT-TS2 et des indices de prix de la production,

CONSIDERANT la nécessité pour poursuivre l'application des contrats, de remplacer ces indices par des indices de la nouvelle série les plus proches de ceux concernés par l'objet des contrats,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE:

- **D'APPROUVER** les substitutions des indices ICHT-TS par l'indice ICHT-IME à chacun des contrats de délégation de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du parking Saint-Thiébault,

- Contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructures à vocation résidentielle Paixhans,

- Contrat de délégation de service public relatif à la construction et à l'exploitation d'un parking de stationnement en superstructure à vocation résidentielle place Mazelle,

- **D'APPROUVER** la création d'un abonnement 5 jours sur 7 et d'un forfait week-end de 4 jours au sein du parking Saint-Thiébault,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Mobilité et Développement
Commissions : Travaux et Domaines, Finances
Référence nomenclature «ACTES» : 1.2

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ